Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-44_2025-DE

Département
du **MORBIHAN**

Arrondissement
de **LORIENT**

MAIRIE DE CALAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-cinq le 19 décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Françoise HELIAS, Marie-Noëlle RAUDE, Yann LE GUEVELLO, Sandrine JUHEL, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Yvonne LE TERRIEN, Michel JAFFRELOT.

Absents excusés : Audrey AUFFRAY-FAVRE,

Monsieur Erwan L'HEREEC a été nommé secrétaire de séance.

N° 44-2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

En application de l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de séance doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance.
Le maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Article 1 : approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Erwan L'HEREEC

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 23 DEC. 2025
De la publication le 23 DEC. 2025
Fait à Calan, le 23 DEC. 2025
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215600297-20251219-44_2025-DE